

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 JUIN 2024 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : 31

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 4

Etaient présents :

MEMBRE
ABSENT : 0

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjoint.

DATE DE LA
CONVOCAION :
31 MAI 2024

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Jimmy BESSAIH, Paméla PONSART, Jean-Marc LA PIANIA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2024-68

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Sylvia POLLET par Antonio MUJICA

OBJET :

Johanne GUIDIN-SOUCHE par Claude JORDA
Guy PORCEDO par Jean-Marc LA PIANA

**BILAN DE LA
CONCERTATION
PUBLIQUE RELATIVE
AU PROJET
D'AMENAGEMENT
URBAIN DE
REQUALIFICATION
DE L'ILOT MISTRAL**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 mai 2010 puis modifié les 11 juillet 2011 et 11 décembre 2017 ;

Vu la délibération du 22 juin 2023 portant prescription d'une démarche de concertation publique préalable au projet d'aménagement urbain de requalification de l'îlot Mistral ;

Vu le compte-rendu de l'atelier participatif ci-annexé.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2023-70 en date du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a prescrit une démarche de concertation publique préalable au projet d'aménagement urbain de requalification de l'îlot Mistral, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération déterminait les objectifs de concertation suivants :

- définir collectivement les caractéristiques qui font la qualité d'un futur centre-ville ;
- interroger sur les modes de vie et les désirs d'urbanité des habitants de Gardanne ;
- mieux appréhender la diversité des modes de vie qui définissent le vivre ensemble ;
- tester des propositions qui pourraient nourrir l'idée d'un centre-ville vivant et animé ;
- provoquer le débat autour des enjeux du futur centre-ville ;
- solliciter l'implication et donc l'appropriation du projet par les habitants ;
- faire exprimer des attentes, des souhaits pour que chacun s'approprie le centre-ville de demain ;
- faire émerger l'intérêt général autour d'un projet de centralité.

Cette même délibération fixait les modalités de réalisation de la concertation publique, à savoir :

- Une mise à disposition en Mairie de Gardanne (à la Direction des Services Techniques située au 1, Avenue de Nice - Immeuble Saint Roch) d'un dossier de concertation comprenant :
 - la délibération prescrivant une démarche de concertation publique ainsi que le plan de situation (ce plan restant toutefois indicatif) ;
 - un dossier de présentation de l'étude diagnostic de faisabilité de 2016, de l'Orientation d'Aménagement et Programmation (OAP), du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des pièces qui pourront être réalisées au fur et à mesure de leur avancée ;
 - un cahier de concertation dans lequel chacun pouvait s'exprimer.
- la tenue d'au moins un atelier participatif associant les habitants et annoncée par voie de presse ;
- la tenue d'au moins deux réunions publiques pour le recueil des contributions, d'échanges et de débats ;

- la publication d'au moins deux articles relatifs à la concertation publique préalable dans un support d'information municipal ;

- la publication d'au moins un article relatif à la concertation publique préalable dans un journal quotidien diffusé dans le département des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs évènements ont été mis en place depuis juin 2023 pour animer cette procédure de réunion publique (avis dans la presse, avis dans un support d'information municipal, tenue de réunions publiques et ateliers).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ce jour de clore cette première phase de la concertation publique et d'en tirer le bilan, dans les conditions prévues par la délibération du 22 juin 2023.

Ce bilan de concertation publique préalable est une synthèse de la démarche dont le compte-rendu de l'atelier participatif est annexé à la présente. Ce bilan est examiné à travers 3 examens successifs :

- la conformité de la concertation par rapport aux modalités prévues ;
- la dynamique de la concertation par rapport à la participation enregistrée ;
- la synthèse des contributions.

Concernant la conformité de la concertation par rapport aux modalités prévues dans la délibération du 22 juin 2023, il est à noter que :

- le dossier de concertation sus-mentionné a été mis à disposition, à la Direction des Services Techniques, durant toute la période de concertation, soit du 22 juin 2023 au 06 juin 2024 ;
- des ateliers participatifs ont eu lieu le 26 septembre 2023 ;
- 3 réunions publiques ont été organisées les 19 juin 2023, 14 septembre 2023 et 23 mai 2024 ;
- des articles relatifs à la concertation publique ont été publiés dans un support d'information municipal du 11 au 14/09/2023 pour la réunion publique du 14 septembre 2023 et du 02 au 23/05/2024 pour la réunion publique du 23 mai 2024 ;
- 2 articles relatifs à l'avancement de la concertation ont été publiés dans le quotidien la Provence, en date des 07/09/2023 et 16/05/2024.

Pour ce qui est de la dynamique de la concertation par rapport à la participation enregistrée, la fréquentation s'est révélée être en dents de scie, avec une fréquentation assez faible lors des ateliers, comptant une quinzaine de personnes seulement.

Toutefois, l'ensemble des formats de consultation a mis en lumière une adhésion générale aux objectifs du projet de reconquête urbaine et d'amélioration du cadre de vie. Malgré la participation réduite, les intérêts du projet sont partagés par la communauté, soulignant une base favorable à ces initiatives.

En effet, la revitalisation de l'îlot Mistral est perçue comme une opportunité de faire évoluer celui-ci en un espace respectant son patrimoine et l'environnement, tout en répondant aux besoins modernes et favorisant le vivre ensemble.

Lors des ateliers participatifs, plusieurs préoccupations et suggestions ont émergé, révélant les priorités et les attentes des résidents.

Préoccupations des Résidents :

- Calme et tranquillité : Certains résidents souhaitent voir préserver le calme et la tranquillité de leur quartier. Ils sont néanmoins favorables à des améliorations qui ne compromettent pas ces aspects essentiels de leur cadre de vie ;
- Nouveaux logements : Une petite fraction de la population exprime une réticence à la création de nouveaux logements, craignant une augmentation de la densité de population ;
- Stationnements : Tous les participants sont unanimement contre l'idée de perdre des places de parking, soulignant l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures de stationnement existantes.

Adhésion Majoritaire :

La majorité voit dans ce projet une chance de créer un environnement responsable et durable, avec des exigences opérationnelles et techniques élevées. Les principaux points d'adhésion comprennent :

- La création d'espaces publics de qualité où les gens peuvent se rassembler est une priorité (parcs, jardins pour enfants pour renforcer la convivialité et les interactions sociales) et l'amélioration des zones situées derrière l'office du tourisme et l'église ;
- L'amélioration de l'accessibilité ;
- La promotion du vélo par la création de pistes cyclables et de stationnements vélos ;
- L'augmentation de la fréquence des bus et une desserte en transports en commun adaptée aux besoins.

Enfin, une seule contribution écrite a été enregistrée, laquelle est favorable aux aménagements de type parkings, jardins et au maintien des commerces et équipements culturels situés sur les cours.

En conclusion, les citoyens de Gardanne expriment une vision cohérente pour l'Îlot Mistral : un espace respectant son patrimoine, répondant aux besoins modernes et favorisant le vivre ensemble en harmonie avec l'environnement.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De clore la phase de concertation publique relative au projet d'aménagement urbain de requalification de l'îlot Mistral.

Article 2 :

D'approuver le bilan de ladite concertation dont le compte-rendu de l'atelier participatif est annexé à la présente.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages
exprimés
23 votes **POUR** (groupe majorité)
12 votes **CONTRE** (groupe J.M LA PIANA,
C.JORDA, B.PRIOURET et K.BENSADI)

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

